

## **Lettre d'entente concernant le retour au travail**

Les employés retourneront au travail conformément au calendrier de retour au travail des employés des services d'ingénierie établi par la compagnie (ci-joint).

Concernant :

- Les équipes de production affectées aux voies, aux traverses et au soudage à la thermite (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, sud de l'Ontario et région de l'Atlantique);
- Les équipes de production affectées aux voies, aux traverses et au soudage à la thermite (dans le district d'Algoma affectées à des cycles de travail 8/6); et
- Équipes de travail de district et régionales;

la Compagnie déploiera tous les efforts possibles pour réintégrer le plus grand nombre d'employés possible d'ici le 18 juin 2007. Tous les employés auront retourné au travail au plus tard au début de leur premier quart de travail régulier au cours de la semaine du 25, sans quoi ils commenceront à toucher leur salaire régulier à compter de cette date.

Les employés qui n'auront pas repris le travail en date du 11 juin 2007 pourront, à leur choix :

- (a) utiliser leurs crédits de congé annuel cumulés; ou
- (b) utiliser leurs heures de mise à pied cumulées

pour la période du 11 au 17 juin 2007.

Les employés qui n'auront pas repris le travail en date du 18 juin 2007 pourront, à leur choix :

- (a) utiliser leurs crédits de congé annuel cumulés; ou
- (b) utiliser leurs heures de mise à pied cumulées; ou
- (c) bénéficier d'une avance sur de futures heures supplémentaires cumulées; ou
- (d) en l'absence d'heures supplémentaires, les heures ainsi avancées seront remboursées rétroactivement ou prélevées du dernier chèque de paie précédant la mise à pied

pour la période comprise du 18 au 25 juin 2007.

Signée à Gatineau, Québec ce 7<sup>e</sup> jour de juin 2007.

---

R. Wilson  
VPA, Relations syndicales  
Canadien Pacifique

---

W. Brehl  
Président  
CFTC DPEV